



La Présidence De la Polynésie française

BUREAU DE LA COMMUNICATION
Communiqué de presse

Jeudi 13 mars 2014

Makemo

La population ne sera pas privée d'électricité

Après l'annonce par communiqué de la SEM Te Mau Ito Api (les énergies renouvelables) de Makemo que celle-ci ne sera plus en mesure de fournir de l'électricité à compter du 16 mars prochain, annonçant sans pudeur à la population que l'île sera victime d'un black out, le gouvernement indique que la population ne sera pas privée d'électricité, qu'elle se rassure. Le gouvernement attendait de la SEM qu'elle assume ses responsabilités, non qu'elle se défausse publiquement.

Le Président, qui est aussi ministre de l'énergie, a donné instruction pour qu'un navire de la flottille administrative, le Tahiti Nui I, puisse appareiller avec le fuel nécessaire à bord pour livrer la SEM, afin que ses groupes puissent continuer à fournir l'électricité, en attendant que l'avance en compte courant décidée par le conseil des ministres puisse être débloquée sur le compte de la SEM.

Cependant, contrairement aux tentatives de justifications données dans la presse par le directeur général, la non gestion de la SEM et sa mise en redressement par procédure de conciliation, ne sont pas le fait de son actionnaire principal, mais bien de la direction générale de la SEM représentant l'actionnaire privé, en l'occurrence la SEDEP, qui a été défaillante. La SEM est détenue à hauteur de 66% par le Pays et de 34% par la Société Polynésienne des Réseaux d'Etudes et de Services (SPRES) et la Société d'Etudes et de Développement Polynésienne (SEDEP).

Cette SEM a été créée en 2007 avec pour mission de fournir de l'électricité éolienne, la centrale au fuel ne devant venir qu'en substitution à l'énergie éolienne, puisque l'objectif au bout de cinq ans, soit à compter de 2011, était de fournir 70% d'énergie renouvelable dans les îles de cet archipel non alimentés par EDT. Or, toutes les éoliennes sont aujourd'hui à terre, et la SEM, loin de remplir la mission pour laquelle elle a été créée, s'est contentée de faire tourner le groupe électrogène de substitution, sans rechercher les solutions de nature à rendre opérationnelles les éoliennes.

En outre, la commune de Makemo qui est parfois venue en aide à la SEM en livrant du carburant, reste néanmoins elle-même redevable de 38 millions de FCFP à la SEM. Comme à chaque fois, c'est le Pays qui se trouve devoir financer les errements des dirigeants. C'est aussi le Pays qui est pris à partie, alors que la délégation de service public de l'électricité relève de la commune.

-O-O-O-O-O-

Présidence de la Polynésie française
Bureau de la communication

1

Téléphone : + (689) 47.20.00 / portable : +(689) 770 658 / courriel : yves.hauptert@presidence.pf